

Votre budget

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation. **Tous nos tarifs sont à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.**
Voir les tarifs en vigueur au moment de l'inscription.

Tarifs TTC en euros

Frais de dossier	90,00
Livret d'apprentissage	38,00
Leçon de code	12,00
Livre de code moto	20,00
Abonnement prép@code	40,00 60 séries/ 6 mois
Evaluation	48,00
1 heure de conduite	48,00
1 frais d'accompagnement examen plateau	72,00
1 frais d'accompagnement examen circulation	72,00
Frais fabrication permis	40,00
Photos d'identité numérisées	10,00

Pièces à fournir pour l'inscription

- 2 e-photos d'identité avec code numérique (code numérique obligatoire)
- Carte d'identité valide (document original)
- Permis de conduire (document original)
- 2 enveloppes timbrées sans adresse
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois élève ou parent (facture : eau, EDF, tel)
- Carte d'identité de l'hébergeant si besoin ou des parents si le candidat est mineur (document original)
- 1 adresse email
- Jusqu'à 17 ans inclus : attestation de recensement,
- 17 à 25 ans : certificat de journée défense et citoyenneté (JDC). (www.ma.jdc.fr)
- ASSR1 ou ASSR 2

Cours théoriques

Séance de cours de code moto en salle le vendredi à 18 h sur rendez-vous.

P
E
R
M
I
S

A
1
-
A
2



50 avenue Kennedy
25110 Baume-Les-Dames

03 81 84 01 11

www.autoecoleaubry.fr

Email : auto-ecole.aubry@wanadoo.fr

SIREN : 832 723 522 – APE 8553 Z
N° E 18 025 0002 0



Catégories de permis

A1	A2	A	
• Motocyclettes avec ou sans side-car : - cylindrée max : 125 cm³, - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/ Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.	• Motocyclettes avec ou sans side-car : - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures. Moto avec ou sans side-car Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.	
16 ans	18 ans	20 ans	21 ans

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes : l'équipement du motard, comment choisir sa moto, les risques liés à la conduite des motocyclettes, la pression sociale (publicité, travail ...), la pression des pairs, etc.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Les épreuves du permis

Les épreuves du permis		
Epreuve théorique moto	• 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans	
Epreuves plateaux (hors circulation)	• Manœuvre 1	Déplacer la moto sans l'aide du moteur
	• Manœuvre 2	Déplacer la moto à allure réduite sans passager
	• Manœuvre 3	Effectuer un freinage d'urgence
	• Manœuvre 4	Déplacer la moto à allure réduite avec passager
	• Manœuvre 5	Effectuer un slalom
	• Manœuvre 6	Effectuer un évitement
Épreuve en circulation	• Des parcours les plus variés possibles • Conduite autonome durant 10 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation	

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de 15 ans.

L'équipement

Casque homologué, **gants** homologués, **pantalon** en jeans, **veste** à manches longues et **chaussures montantes** **obligatoires** au minimum.